# LES AMIS DU CHATEAU D'HENONVILLE

**Association loi 1901 a but non lucratif**
**SIRET : 80789735000011**
**Siège Social Mairie d'Hénonville 60119**
**Président Eric SORET**
**courriell : amis.chateau.henonville@gmail.com**

Hénonville, le 20 Octobre 2018

**à Monsieur le commissaire enquêteur**

**Objet : Enquête publique Carrières Chouvet**

L'association « Les Amis du Château d'Hénonville » agréée au titre des associations locales d'usagers sur le territoire des communes d'Hénonville, Ivry le Temple, Neuville Bosc, Villeneuve les Sablons et Amblainville, sous ne n° 60/2016/01, ne peut que souscrire à ce projet fort bien documenté avec études d'impact multiples et prévoyant la restitution à l'agriculture après exploitation,

Or, à proximité du site classé depuis 1996 des Buttes de Rosne et de la vallée de la Troësne, 'étude de l'impact visuel est totalement absente depuis les villages de Hénonville et de Monts : il y a lieu le corriger cet impact pendant la durée de l'exploitation,

Pages 215/264, il est indiqué : « des linéaires de haies arboricoles », certes, mais le merlon périphérique d'une hauteur de 2,50 mètres ne suffira pas à occulter le chantier dont le visuel est ort préjudiciable à plusieurs kilomètres (voir altimétrie des villages cités),

Dans une enquête publique récente (Biométa), dans le même espace, il est décidé et imposé un merlon de 3 mètres avec arbres de hautes tiges, déjà insuffisant.

L'association « les Amis du Château d'Hénonville » demande que l'étude d'impact visuel soit réalisée de façon plus complète et qu'un minimum d'équité et d'harmonie s'applique avec le projet « Biométa » (hauteur du merlon de 3 mètres et arbres de hautes tiges) pour le moindre,

Le président,

Éric SORET